PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG) - LEGENDE

Délimitation de la zone verte

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation

- HAB-1 zone d'habitation 1
- HAB-2 zone d'habitation 2

Zones mixtes

- MIX-u zone mixte urbaine
- MIX-u-R zone mixte urbaine « Bruyères et Joncs »
- MIX-u-M zone mixte urbaine « Midfield »
- MIX-u-S zone mixte urbaine « Scillas »
- MIX-v zone mixte villageoise
- MIX-r zone mixte rurale

Zone de bâtiments et d'équipements publics

- BEP zone de bâtiments et d'équipements publics
- BEP-EP POS zone de bâtiments et d'équipements publics – BEP POS
- BEP-EP PDS zone de bâtiments et d'équipements publics – EP POS

Zones d'activités

- ECO-c-1 zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c-1-R zone d'activités économiques communale type 1 « Bruyères »
- ECO-c-2 zone d'activités économiques communale type 2
- CMFC **Zone de gares ferroviaires et routières**

Zones de sports et de loisirs

- REC-C-A zone de sport et de loisir – camping
- REC-C-T zone de sport et de loisir – champ de tir
- REC-D-T zone de sport et de loisir – détente
- REC-E-E zone de sport et de loisir – équestre
- REC-P-A zone de sport et de loisir – plein air

Zones spéciales

- SPECI-J zone spéciale « Joncs »
- SPECI-R zone spéciale « Réseau ferroviaire »
- SPECI-S zone spéciale « Sandweiler »
- JAR **Zone de jardins familiaux**

Zone verte

- AGR **Zone agricole**
- FOR **Zone forestière**
- PARC **Zone de parc public**
- VERDE **Zone de verdure**

ZONES SUPERPOSEES

Zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

NQ-HS-03 numéro de la zone soumise à un plan d'aménagement particulier « nouveau quartier »

Zone d'aménagement différé

ZAD-HM-09 numéro de la zone d'aménagement différé

Zones de servitude « urbanisation »

- SU servitude « urbanisation » - corridor écologique
- SN servitude « urbanisation » - élément naturel
- SP servitude « urbanisation » - intégration paysagère

Zone de servitude « couloirs et espaces réservés »

- couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteur et éléments protégés d'intérêt communal

- secteur protégé de type « environnement construit »
- construction à conserver
- petit patrimoine à conserver
- alignement d'une construction existante à préserver
- gabarit d'une construction existantà préserver

Zones de bruit ≥ 55 dB
Administration de l'Environnement, Cartographie du Bruit concernant l'aéroport, le rail et les routes principales (LDEN), 2011

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

à l'aménagement du territoire

- POS « Aéroport et environs »
  RGD du 17 mai 2006 déclarant obligatoire le plan d'occupation du sol « Aéroport et environs »
- PCS « stations de base pour réseaux publics de communications mobiles »
  RGD du 25 janvier 2006 déclarant obligatoire le plan directeur sectoriel « stations de base pour réseaux publics de communications mobiles »

à la protection de la nature et des ressources naturelles

- Zone protégée d'intérêt national (ZPIN) déclarée - ZH Roeserbann (ZH 49)
  Administration de la Nature et des Forêts, ZPIN déclarées, 1994
- Zone de protection oiseaux Natura 2000 - Vallée supérieure de l'Alzette (LU0002007)
  MDDI, Zone protégée communautaire - Natura 2000 - Directive Habitats - ZSC - Zones spéciales de conservation, 2009

à la protection des sites et monuments nationaux

- Immeubles et objets classés monuments nationaux ou inscrits à l'inventaire supplémentaire
  Ministère de la Culture, Service des sites et monuments nationaux, liste des immeubles et objets bénéficiant d'une protection nationale du 16 janvier 2019

à la gestion de l'eau

- Zone de protection immédiate (ZPS I)
  Administration de la Gestion de l'eau, division des eaux souterraines et des eaux potables, zones de protection d'eau potable créées par règlement grand-ducal, 2018
- Zone de protection éloignée (ZPS II)
  Administration de la Gestion de l'eau, division des eaux souterraines et des eaux potables, zones de protection d'eau potable créées par règlement grand-ducal, 2018
- Zone inondable - HQ10 (forte probabilité)
  Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydrologie, cartes des zones inondables (ans 10), 2013
- Zone inondable - HQ100 (moyenne probabilité)
  Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydrologie, cartes des zones inondables (ans 100), 2013
- Zone inondable - HQ extrem (faible probabilité)
  Administration de la Gestion de l'eau, division de l'hydrologie, cartes des zones inondables (extrêmes), 2013

aux réseaux d'infrastructures de transport national

- Emprises nécessaires pour la réalisation du pôle d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Scillas
  Loi du 21 août 2018 relative à la réalisation du pôle d'échange Howald et du réaménagement de la rue des Scillas

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES CONFORMEMENT A L'ARTICLE 108 DE LA LOI MODIFIEE DU 19 JUILLET 2004 CONCERNANT L'AMENAGEMENT COMMUNAL ET LE DEVELOPPEMENT URBAIN

- NQ-ALIT-PAP 12345 Plan d'aménagement particulier dûment approuvé
  N° du plan d'aménagement particulier dûment approuvé

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES SUR BASE DE LA LOI DU 18 JULLET 2018 CONCERNANT LA PROTECTION DE LA NATURE ET DES RESSOURCES NATURELLES [A TITRE INDICATIF ET NON EXHAUSTIF]

- ZPI-P Habitats d'espèces protegées Art.17 (voir SUP)
- ZPI-P Habitats d'espèces protegées Art.21 (voir SUP)

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

Dénomination du nouveau quartier			
Zoneges			
COS	max.	CUS	max. (min.)
CSS	max.	DL	max. (min.)

NQ-GM-01			
REC-GT			
COS	0,65	CUS	0,35
CSS	0,60	DL	–

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMERISE ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) 2018 PCF012

- limite du territoire communal
- limite parcellaire
- bâtiment existant
- um Pläch toponyme
- 12345 numéro de parcelle

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES [A TITRE INDICATIF]

BD-TOPO ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ATC) BD-L-TC 2004 / **ORTHOPHOTOS** / **VISITE DES LIEUX DM**

- bâtiment existant (BD-Topo)
- bâtiment existant (orthophotos / visite des lieux DM)
- bâtiment démoli (orthophotos / visite des lieux DM)
- cours d'eau / ruisseau (BD-Topo)
- étang / surface hydrographique / rivière (BD-Topo)
- rue nouvelle (orthophotos)

Les données de la BD-Topo, des orthophotos et des visites des lieux ne sont pas exactement superposables à celles du fond de plan légal (plan cadastral numérisé) et ne sont reprises qu'à titre indicatif.

En cas de divergence entre les limites cadastrales renseignées par le PCN et les limites cadastrales arrêtées par un mesurage cadastral, la zone de base fixée pour la parcelle concernée peut être adaptée à la réalité foncière.
Les numéros de parcelle sur la présente partie graphique ont été repris à partir PCN. En cas d'illisibilité, l'extrait cadastral des fonds concernes est à consulter.

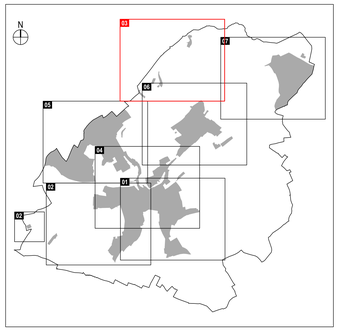

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE HESPERANGE

MAITRE D'OUVRAGE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE HESPERANGE
474, ROUTE DE THIONVILLE | 5888 HESPERANGE
TELEPHONE 360 8081 | TELECOPIE 360 006
DATE / SIGNATURE

MAITRE D'ŒUVRE
DEWEY MULLER Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
10B, BD. GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE | 1331 LUXEMBOURG | LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 31 65 61 | TELECOPIE 26 31 65 65
PLANDROGE-ID 3158-1111-10874-KOLN | ALLEMAGNE
TELEPHONE 0221/925 888-0 | TELECOPIE 0221/925 888-50
DATE / SIGNATURE

SAISINE CONSEIL COMMUNAL
DATE / SIGNATURES

COMMISSION D'AMENAGEMENT
DATE / SIGNATURES

VOTE CONSEIL COMMUNAL
DATE / SIGNATURES

MINISTRE DE L'INTERIEUR
DATE / SIGNATURE

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DATE / SIGNATURE

MODIFICATIONS

INDICE	NOM	DATE	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
f			
e			
d			
c			
b	rrk	17.12.2020	MODIFICATION SELON DÉCISION MINISTÉRIELLE (REF. : 24C/01/6/2019 DU 15.09.2020)
a	bke	04.11.2019	MODIFICATION SELON RECLAMATIONS ET AVIS CA (REF. : 24C/01/6/2019 DU 21.08.2019), AVIS MECDD (REF. : 857R3 DU 08.07.2019) ET AVIS CE (REF. : 195/NAC DU 15.10.2019)

OBJET
PARTIE GRAPHIQUE - PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL
LIEU-DIT GANTENBEENSMILLEN
Version coordonnée

	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
DESS.	FH, BKA	18.02.2019	1335	H - P A G - 0 3	b
CONTR.					
RESP.				FORMAT 138,3 x 78,8 CM / ECHELLE 1:2.500	

© DROIT DE PROPRIÉTÉ PAR : ADMINISTRATION DU CADASTRE ET DE LA TOPOGRAPHIE (ACT) - TOUS DROITS RÉSERVÉS ET ÉTAT DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG - COPIE ET REPRODUCTION INTERDITES - PLAN CADASTRAL NUMERISE PAN 2018 PCF012 | BASE TOPOGRAPHIQUE DU LUXEMBOURG BD-L-TC 2004 | ORTHOPHOTOS 2013